



Abus de confiance sur foire de Corbigny

Par **fedorah**, le **19/05/2018** à **16:42**

[s]Bonjour,[/s]

Marque obligatoire de politesse[smile4]

Sur foire de Corbigny accosté pour participer à une tombola au logo de Corbigny. On nous donne des cadeaux, on nous abreuve de boniments, on nous fait signer un chèque de 35 € pour sauver une entreprise, que Baptiste déchire sous nos yeux en nous remerciant de notre confiance.

Puis on nous vante mérites d'un matelas prestige grXXXX toujours à gagner par tirage au sort de nos billets.

On nous demande si nous sommes en leur faisant confiance capable de signer pour nous 4 chèques.Ce que nous faisons.

Ensuite chèques disparus on nous fait remplir une garantie. Pour le sur-matelas que l'on nous remet, nous n'avons rien compris.

Revenus de notre surprise, nous avons voulu reprendre nos chèques et rendre les soi-disant lots, nous disant que nous n'avons qu'à contacter prestige graXXXXX sur internet. Ce que nous avons fait. Puis envoi de lettre recommandée qui vient de nous être retournée car personne à l'adresse indiquée. Nous allons déposer plainte de ce pas à la gendarmerie pour pouvoir faire opposition à nos chèques dont le premier doit être débité le 20 juin prochain. Q'en pensez-vous SVP.

Merci.

Mr de XXXXXX ANONYMISATION

Par **jodelariege**, le **19/05/2018** à **17:14**

bonjour il y a des règles strictes pour faire opposition à un chèque:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2409>

cela ne semble pas votre cas.. vous avez signé ces chèques de votre plein gré.vous avez eu à faire à un bonimenteur ,classique sur les foires....